# Agenda 21 de Rio, éducation

Chapitre 36 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation, de la formation

2008

Sommaire de cet article


- Introduction
- A. Réorienter l'éducation vers un développement durable
- B. Sensibilisation du public
- C. Promouvoir la formation


Chapitre 36 : PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

## Introduction

36.1 Education, sensibilisation du public et formation sont liées à pratiquement tous les domaines d'Action 21 et encore plus étroitement à ceux qui ont trait à la satisfaction des besoins de base, au renforcement des capacités, aux données et informations, à la science et au rôle des principaux groupes. Le présent chapitre énonce des propositions dans leurs grandes lignes, tandis que des suggestions spécifiques relatives aux questions sectorielles sont formulées dans d'autres chapitres. La déclaration et les recommandations de la Conférence intergouvernementale de Tbilisi sur l'éducation relative à l'environnement, organisée en 1977 par l'Unesco et le PNUE, contiennent les principes fondamentaux sur lesquels reposent les présentes propositions.

36.2 Les domaines d'action du programme décrits dans le présent chapitre portent sur les éléments suivants :
a) Réorienter l'éducation vers un développement durable ;
b) Mieux sensibiliser le public ;
c) Promouvoir la formation.

**Domaines d'activités**

## A. Réorienter l'éducation vers un développement durable

**Principes d'action**

36.3 L'éducation, y compris l'enseignement de type scolaire, la sensibilisation du public et la formation, doit être considérée comme un processus permettant aux êtres humains et aux sociétés de réaliser leur plein potentiel. L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement. L'éducation de base constitue le fondement de toute éducation en matière d'environnement et de développement, mais cette dernière doit être incorporée en tant qu'élément essentiel de l'instruction. L'éducation, de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer. Elle est essentielle aussi pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques, ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions. Pour être efficace, l'enseignement relatif à l'environnement et au développement doit porter sur la dynamique de l'environnement physique/biologique et socio-économique ainsi que sur celle

du développement humain (y compris, le cas échéant, le développement spirituel), être intégré à toutes les disciplines et employer des méthodes classiques et non classiques et des moyens efficaces de communication.

**Objectifs**

36.4 Compte tenu du fait que les pays, les organisations régionales et les organisations internationales mettront au point leurs propres priorités et calendriers d'exécution en fonction de leurs besoins, politiques et programmes, les objectifs ci-après sont proposés :

a) Souscrire aux recommandations émanant de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux 2/ (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990), et chercher à assurer l'accès universel à l'éducation de base, à faire en sorte qu'au moins 80 % des filles et 80 % des garçons en âge de fréquenter l'école primaire reçoivent un enseignement primaire, de type scolaire ou non, et à réduire le taux d'analphabétisme des adultes à la moitié au moins de son niveau de 1990. Les efforts devraient être axés sur la réduction des taux élevés d'analphabétisme et viser à remédier au manque de services d'enseignement de base pour les femmes de façon que le taux d'alphabétisation de celles-ci soit égal à celui des hommes ;

b) Faire en sorte que tous les secteurs de la société dans le monde entier soient le plus tôt possible au courant des questions d'environnement et de développement ;

c) Chercher à assurer à tous les groupes de la population, depuis l'âge de fréquenter l'école primaire jusqu'à l'âge adulte, l'accès à l'éducation en matière d'environnement et de développement liée à l'éducation sociale ;

d) Promouvoir l'intégration des notions d'environnement et de développement, y compris de démographie, à tous les programmes d'enseignement, en particulier l'analyse des causes des principaux problèmes d'environnement et de développement dans un contexte local, en utilisant pour ce faire les meilleures données scientifiques disponibles et d'autres sources appropriées de connaissance et en mettant particulièrement l'accent sur le perfectionnement des décideurs à tous les niveaux.

**Activités**

36.5 Compte tenu du fait que les pays, les organisations régionales et les organisations internationales mettront au point leurs propres priorités et calendriers d'exécution en fonction de leurs besoins, politiques et programmes, les activités ci-après sont proposées :

a) Tous les pays sont incités à souscrire aux recommandations de la Conférence de Jomtien et à chercher à en appliquer le cadre d'action. Cela suppose l'élaboration de stratégies et d'activités nationales axées sur les objectifs suivants : répondre aux besoins d'instruction de base, en universaliser l'accès et promouvoir l'égalité, élargir les moyens d'action et la portée de l'éducation, améliorer le contexte de l'apprentissage, mobiliser des ressources et renforcer la solidarité internationale en vue de remédier aux disparités économiques et sociales et aux disparités entre hommes et femmes qui font obstacle à la réalisation de ces objectifs. Les ONG peuvent offrir une contribution importante en mettant au point et en exécutant des programmes d'enseignement, et il convient d'en tenir compte ;

b) Les gouvernements devraient chercher à élaborer ou mettre à jour des stratégies visant à intégrer l'environnement et le développement à tous les aspects de l'enseignement à tous les niveaux, et ce, dans les trois années à venir. Ils devraient le faire en coopération avec tous les secteurs de la société. Ces stratégies devraient énoncer les politiques et activités à entreprendre et identifier les besoins, les coûts, les moyens d'action et les calendriers d'exécution, d'évaluation et d'examen. Une étude approfondie des programmes scolaires devrait être entreprise pour assurer une approche multidisciplinaire, intégrant les

questions relatives à l'environnement et au développement ainsi que leurs aspects et liens socioculturels et démographiques. Il conviendrait de tenir dûment compte des besoins définis par les communautés et de la diversité des connaissances, y compris des susceptibilités scientifiques, culturelles et sociales ;

c) Les pays sont incités à créer sur le plan national des organismes ou tables rondes de consultation et de coordination sur l'éducation écologique, auxquels participeraient des représentants de divers intérêts, notamment dans les domaines de l'environnement, du développement, de l'éducation, des préoccupations féminines, y compris des organisations non gouvernementales, afin d'encourager l'établissement d'associations, d'aider à mobiliser des ressources, d'offrir une source d'informations et de constituer un centre d'échanges internationaux. Ces organismes contribueraient à mobiliser différents groupes de population et diverses communautés et les aideraient à évaluer leurs besoins et à acquérir les compétences nécessaires pour lancer et exécuter leurs propres initiatives en matière d'environnement et de développement ;

d) Avec l'aide de groupes communautaires ou d'organisations non gouvernementales, les autorités responsables de l'enseignement sont incitées à établir des programmes de formation préalablement à l'emploi ou en cours d'emploi - ou à prêter leur assistance pour l'élaboration de tels programmes - à l'intention de tous les enseignants, administrateurs et planificateurs de l'éducation, ainsi que des éducateurs non formels dans tous les secteurs ; ces programmes porteraient sur la nature et les méthodes d'éducation en matière d'environnement et de développement et tireraient parti de l'expérience des organisations non gouvernementales en la matière ;

e) Les autorités compétentes devraient veiller à ce que chaque école bénéficie d'une aide pour la mise au point de plans de travail portant sur l'activité écologique, avec la participation des étudiants et du corps enseignant. Les écoles devraient faire participer leurs élèves aux études et activités locales et régionales consacrées à l'hygiène du milieu, y compris l'eau potable, l'assainissement et l'alimentation, ainsi qu'aux écosystèmes, en leur donnant parallèlement la possibilité de fournir des services et de prendre part à la recherche dans les parcs nationaux, les parcs animaliers, les sites d'héritage écologique, etc. ;

f) Les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir des méthodes éprouvées d'enseignement et la mise au point de méthodes novatrices adaptées à différents milieux d'enseignement. Elles devraient aussi admettre les systèmes appropriés d'enseignement traditionnels dans les communautés locales ;

g) Dans les deux années à venir, les organismes des Nations Unies devraient entreprendre un examen global de leurs programmes relatifs à l'éducation, y compris à la formation et à la sensibilisation du public, réévaluer les priorités et procéder à une nouvelle répartition des ressources. Le Programme international d'éducation en matière d'environnement Unesco/PNUE devrait, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, les gouvernements, les ONG et d'autres entités, mettre au point au cours des deux années à venir un programme visant à intégrer les décisions de la Conférence dans le cadre actuel, qui soit adapté aux besoins des éducateurs à différents niveaux et dans des circonstances différentes. Les organisations régionales et les autorités nationales devraient être incitées à mettre en place des programmes parallèles analogues et susciter des possibilités semblables en analysant la façon de mobiliser les différents secteurs de la population afin d'évaluer leurs besoins dans le domaine de l'enseignement relatifs à l'environnement et au développement et d'y répondre ;

h) Il y a lieu de renforcer, dans les cinq années à venir, les échanges d'informations en améliorant les techniques et les moyens d'action nécessaires pour promouvoir l'enseignement et la sensibilisation du public en matière d'environnement et de développement. Les pays devraient coopérer les uns avec les autres et avec les divers secteurs de la société et groupes de population, pour mettre au point des instruments d'enseignement rendant compte des questions et initiatives régionales en matière d'environnement et de développement, en ayant recours à des matériaux et ressources d'instruction

adaptés à leurs besoins ;

i) Les pays pourraient appuyer les activités et réseaux de l'enseignement supérieur et du secteur tertiaire pour l'éducation en matière d'environnement et de développement. Des cours interdisciplinaires devraient être accessibles à tous les étudiants. Il y aurait lieu d'encourager l'expansion des réseaux et activités existant sur le plan régional, ainsi que les actions nationales menées par les universités pour promouvoir la recherche et diffuser des méthodes pédagogiques communes dans le domaine du développement durable, et il faudrait créer de nouvelles associations et instaurer des liens avec les milieux d'affaires et d'autres secteurs indépendants, ainsi qu'avec tous les pays aux fins du transfert de technologie, du savoir-faire et d'autres connaissances ;

j) Avec l'aide d'organisations internationales, d'ONG et d'autres secteurs, les pays pourraient renforcer ou établir des centres d'excellence nationaux ou régionaux spécialisés dans la recherche et l'éducation interdisciplinaires relatives aux sciences de l'environnement et du développement, au droit et à la gestion de problèmes écologiques spécifiques. Il pourrait s'agir d'universités ou de réseaux existant dans chaque pays ou région, dont le rôle serait de promouvoir la recherche coopérative et l'échange et la diffusion de l'information. Au niveau mondial, ces fonctions pourraient être assurées par des institutions appropriées ;

k) Les pays devraient faciliter et promouvoir des activités d'éducation de type non scolaire aux niveaux local, régional et national, en coopérant avec des éducateurs non classiques et des organisations communautaires, et en soutenant leurs efforts. Les organismes compétents des Nations Unies, en coopération avec les ONG, devraient encourager la mise en place d'un réseau international en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation à l'échelle mondiale. Aux niveaux local et national, des instances publiques et scolaires devraient discuter de questions relatives à l'environnement et au développement et suggérer diverses options possibles à l'intention des décideurs ;

l) Avec, le cas échéant, l'aide d'organisations non gouvernementales, y compris des organisations féminines et des organisations de groupes autochtones, les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir toute une gamme de programmes d'éducation pour les adultes en vue d'assurer une formation continue en matière d'environnement et de développement, compte tenu particulièrement des problèmes locaux dans le cadre d'activités menées dans les écoles élémentaires et secondaires. Ces autorités, ainsi que les milieux professionnels, devraient encourager les écoles commerciales, professionnelles et agricoles à inclure ces disciplines dans leurs programmes d'enseignement. Les sociétés pourraient inclure la notion de développement durable dans leurs programmes d'éducation et de formation. Les programmes de l'enseignement universitaire supérieur devraient comprendre des cours destinés spécifiquement à perfectionner les décideurs ;

m) Les gouvernements et les autorités chargées de l'enseignement devraient renforcer les possibilités offertes aux femmes dans les disciplines non traditionnelles et supprimer les stéréotypes dont elles font l'objet dans les programmes d'enseignement. Pour ce faire, ils peuvent notamment améliorer les possibilités d'inscription, faire participer les femmes à des programmes avancés en tant qu'étudiantes et instructrices, réformer les politiques de recrutement des enseignants et encourager la création de garderies d'enfants. La priorité devrait être accordée à l'éducation des jeunes femmes et aux programmes de promotion de l'alphabétisation chez les femmes ;

n) Les gouvernements devraient affirmer, au besoin par des mesures législatives, le droit qu'ont les populations autochtones d'utiliser leur expérience et leur compréhension des facteurs de développement durable pour les intégrer à l'éducation et à la formation ;

o) Par l'intermédiaire des organismes compétents, les Nations Unies pourraient jouer un rôle de suivi et d'évaluation des décisions de la Conférence qui ont trait à l'éducation et à la sensibilisation. En coopération avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, selon qu'il convient, le système des Nations Unies devrait présenter et diffuser les décisions de la Conférence sous diverses formes, veiller à leur exécution et examiner leurs incidences sur le plan de l'éducation, en particulier dans le cadre de manifestations et de conférences appropriées.

**Moyens d’exécution**

Financement et évaluation des coûts

36.6 Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à un montant approximatif compris entre 8 et 9 milliards de dollars par an, montant qui serait financé à concurrence de quelque 3,5 à 4,5 milliards de dollars par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s’agit que d’estimations approximatives données à titre indicatif, qui n’ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.

36.7 Compte tenu de la situation propre à chaque pays, on pourrait accroître, dans les circonstances appropriées, l’appui aux activités d’enseignement, de formation et de sensibilisation, notamment par les mesures ci-après :

a) Donner un rang de priorité plus élevé à ces activités lors de l’allocation des crédits budgétaires, et les exempter des restrictions budgétaires imposées pour des raisons d’ordre structurel ;

b) Dans le cadre des budgets déjà établis pour l’éducation, transférer des crédits vers l’enseignement primaire, l’accent étant mis sur les activités éducatives en matière d’environnement et de développement ;

c) Favoriser les situations dans lesquelles une plus large part des dépenses serait prise en charge par les collectivités locales, les plus riches d’entre elles venant en aide aux plus pauvres ;

d) Obtenir des fonds supplémentaires de donateurs privés, surtout en faveur des pays les plus pauvres et de ceux où le taux d’alphabétisation est inférieur à 40 % ;

e) Encourager les conversions de dettes en investissements dans l’enseignement ;

f) Lever les restrictions touchant l’enseignement privé et accroître les mouvements de fonds reçus ou fournis par des organisations non gouvernementales, y compris les petites organisations locales ;

g) Promouvoir l’utilisation efficace des moyens et installations existants, notamment en organisant des classes par roulement, en développant les cours universitaires ouverts à tous et les cours par correspondance ;

h) Faciliter l’utilisation gratuite ou à prix réduit des moyens de communication aux fins de l’éducation ;

i) Encourager les jumelages entre universités des pays développés et des pays en développement.

## B. Sensibilisation du public

**Principes d’action**

36.8 Le public est encore loin d’être conscient de l’interaction de toutes les activités humaines et de l’environnement, et ce, en raison de l’inexactitude ou de l’insuffisance des informations. Les pays en développement, en particulier, n’ont ni la technologie ni les connaissances techniques nécessaires. Il faut sensibiliser le public aux problèmes d’environnement et de développement, le faire participer davantage à leur solution et renforcer chez chaque individu le sens des responsabilités personnelles à l’égard de l’environnement et la volonté de s’engager en faveur d’un développement durable.

**Objectif**

36.9 L'objectif ci-après est proposé : favoriser largement la sensibilisation du public, comme faisant partie intégrante et essentielle d'un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités compatibles avec un développement durable. Il importe de souligner le principe de la délégation des pouvoirs, des responsabilités et des ressources au niveau le plus approprié et, de préférence, au niveau local, pour ce qui est des responsabilités et du contrôle des activités de sensibilisation du public.

**Activités**

36.10 Etant entendu que les pays, les organisations régionales et les organisations internationales mettront au point leurs propres priorités et leurs propres programmes d'application conformément à leurs besoins, politiques et programmes, les activités ci-après sont proposées :

a) Les pays devraient renforcer les organes consultatifs déjà en place ou en créer de nouveaux en matière d'information sur l'environnement et le développement, et coordonner les activités avec celles, notamment, de l'Organisation des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des principaux organes d'information. Ils devraient encourager la participation du public aux débats sur les politiques et les évaluations relatives à l'environnement. Les gouvernements devraient aussi faciliter et appuyer l'utilisation des réseaux existants pour transmettre l'information du niveau national au niveau local ;

b) Le système des Nations Unies devrait améliorer ses moyens de diffusion dans le cadre d'un examen de ses activités en matière d'éducation et de sensibilisation du public afin d'encourager la participation et la coordination de tous les éléments du système, en particulier de ses organes d'information et de ses bureaux opérationnels aux niveaux régional et national. Il faudrait effectuer systématiquement des enquêtes sur les résultats des campagnes de sensibilisation, compte dûment tenu des besoins et des contributions de certains groupes au sein des communautés ;

c) Les pays et les organisations régionales devraient être encouragés, le cas échéant, à assurer des services d'information sur l'environnement et le développement pour mieux faire prendre conscience à tous les groupes, y compris de secteur privé, et, en particulier, aux responsables des décisions, de l'importance de ces questions ;

d) Les pays devraient encourager les établissements d'enseignement de tous les niveaux, surtout au niveau supérieur, à contribuer davantage à une prise de conscience générale. Les matériels d'enseignement de toute nature et destinés à tous les publics devraient être fondés sur les meilleures informations scientifiques disponibles, notamment les sciences naturelles, les sciences du comportement et les sciences sociales, en prenant en considération les dimensions esthétique et éthique ;

e) Les pays et le système des Nations Unies devraient établir des liens de coopération avec les médias, comme avec les secteurs du spectacle et de la publicité, en engageant des débats destinés à mobiliser leur expérience aux fins de modeler le comportement public et les schémas de consommation, et de faire largement usage de leurs méthodes. Cette coopération serait en outre susceptible d'accroître la participation active du public au débat sur l'environnement. L'UNICEF doit créer des matériaux pour médias à l'intention des enfants en tant qu'outil éducatif, en assurant une coopération étroite à partir du niveau primaire entre le secteur de l'information extérieur à l'école et les programmes scolaires. L'Unesco, le PNUE et les universités devraient enrichir les programmes de formation au métier de journaliste en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et au développement ;

f) Les pays, agissant en coopération avec la communauté scientifique, devraient mettre en place les moyens d'employer les techniques modernes de communication pour qu'elles atteignent efficacement tous

les secteurs de la population. Les services de l'enseignement aux niveaux national et local et les organismes compétents des Nations Unies devraient élargir, au besoin, l'emploi des méthodes audiovisuelles, surtout dans les zones rurales, à l'aide d'unités mobiles, et en produisant des messages télévisés et radiodiffusés destinés aux pays en développement, avec la participation locale, en utilisant des méthodes interactives avec appel à plusieurs médias et en intégrant méthodes de pointe et médias populaires ;

g) Les pays devraient appuyer, le cas échéant, les activités de loisir et de tourisme écologiquement rationnelles en s'inspirant de la Déclaration de La Haye sur le tourisme (1989) et des programmes actuels de l'Organisation mondiale du tourisme et du PNUE et en faisant pleinement usage des musées, des sites appartenant au patrimoine, des zoos, des jardins botaniques, des parcs nationaux et des zones protégées ;

h) Les pays devraient encourager les organisations non gouvernementales à s'intéresser davantage aux problèmes d'environnement et de développement, en lançant des initiatives conjointes de prise de conscience et en améliorant les échanges avec les divers secteurs de la société ;

i) Les pays et le système des Nations Unies devraient intensifier leur interaction en faisant, si possible, participer la population autochtone à la gestion, à la planification et à la mise en valeur de l'environnement local et en favorisant la diffusion des connaissances traditionnelles et transmises par la société à l'aide de moyens fondés sur les coutumes locales, surtout dans les zones rurales, ainsi qu'en mettant au besoin les médias électroniques au service de ces activités ;

j) L'UNICEF, l'Unesco, le PNUD et les ONG devraient créer des programmes d'appui visant à faire intervenir les jeunes et les enfants dans les questions relatives à l'environnement et au développement, notamment dans le cadre d'auditions d'enfants et de jeunes et en s'inspirant des décisions du Sommet mondial pour les enfants (A/45/625, annexe) ;

k) Les pays, l'ONU et les ONG devraient encourager la mobilisation tant des hommes que des femmes dans le cadre de campagnes de sensibilisation, en soulignant le rôle de la famille dans les activités écologiques, ainsi que la contribution des femmes à la transmission de la connaissance et des valeurs sociales, et dans la mise en valeur des ressources humaines ;

l) Le public devrait mieux prendre conscience des conséquences de la violence dans la société.

**Moyens d'exécution**

Financement et évaluation des coûts

36.11 Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 1,2 milliard de dollars par an, montant qui serait financé à concurrence d'environ 110 millions de dollars par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.

## C. Promouvoir la formation

**Principes d'action**

36.12 La formation constitue l'un des moyens les plus importants de mise en valeur des ressources

humaines et de transition vers un monde plus stable. Elle doit être axée sur des métiers déterminés et viser à combler les lacunes en matière de connaissances et de qualifications, afin d'aider les individus à trouver un emploi et à participer aux activités concernant l'environnement et le développement. En même temps, les programmes de formation doivent favoriser une prise de conscience accrue des questions relatives à l'environnement et au développement, le processus d'apprentissage s'effectuant dans les deux sens.

**Objectifs**

36.13 Il convient de viser les objectifs ci-après :

a) Instituer ou renforcer des programmes de formation professionnelle répondant aux besoins de l'environnement et du développement et offrant un accès assuré aux possibilités de formation, sans considération de condition sociale, de sexe, d'âge, de race ou de religion ;

b) Créer une main-d'oeuvre souple et adaptable d'âges divers, dotée des moyens nécessaires pour faire face à des problèmes croissants en matière d'environnement et de développement et aux changements qui résultent de la transition vers une société stable ;

c) Renforcer les capacités nationales, notamment en matière d'enseignement et de formation scientifiques, permettant aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs d'atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement et de faciliter le transfert et l'assimilation d'une technologie nouvelle et de procédés techniques écologiquement rationnels, socialement acceptables et bien adaptés ;

d) Veiller à ce que les considérations fondées sur le respect de l'environnement et l'écologie soient intégrées à tous les niveaux des organes de direction et dans tous les secteurs de gestion technique, notamment la commercialisation, la production et les finances.

**Activités**

36.14 Les pays devraient, avec l'appui du système des Nations Unies, définir leurs besoins en matière de formation de la main-d'oeuvre et étudier les mesures à prendre pour répondre à ces besoins. Le système des Nations Unies pourrait entreprendre en 1995 une étude des progrès réalisés dans ce domaine.

36.15 Les organismes professionnels nationaux sont encouragés à élaborer ou à réviser leurs codes de déontologie et de conduite de manière à renforcer leurs obligations et leurs engagements en matière d'environnement. La formation et les éléments de perfectionnement personnel des programmes parrainés par des organismes professionnels devraient porter notamment sur des techniques et des informations se rapportant à la mise en oeuvre d'un développement durable à tous les stades de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions.

36.16 Les pays et les établissements d'enseignement devraient incorporer les questions d'environnement et de développement dans les programmes de formation existants et encourager l'échange des méthodologies et évaluations s'y rapportant.

36.17 Les pays devraient veiller à ce que tous les secteurs de la société, notamment l'industrie, les universités, les administrations publiques, les organisations non gouvernementales et les organismes communautaires incluent un élément de gestion de l'environnement dans toutes les activités de formation en la matière, l'accent étant mis sur l'acquisition immédiate des qualifications nécessaires au moyen d'une formation professionnelle et aux tâches de gestion dispensée à court terme par l'école et sur le lieu de travail. Il faut renforcer les capacités de formation à la gestion de l'environnement et créer des programmes spécialisés de "formation de formateurs" afin d'améliorer la formation dispensée au niveau national et à celui de l'entreprise. Il faut mettre au point, en matière de formation aux pratiques écologiquement rationnelles en vigueur, de nouvelles approches tendant à créer des possibilités d'emploi et à recourir le plus possible à des méthodes fondées sur les ressources locales.

36.18 Les pays devraient renforcer ou instituer des programmes de formation pratique à l'intention des diplômés des écoles professionnelles, des écoles secondaires et des universités, dans tous les pays, afin de leur permettre de répondre aux exigences du marché du travail et de s'assurer des moyens d'existence suffisants. Il faut instituer des programmes de formation et de recyclage afin de répondre aux ajustements structurels qui ont un impact sur l'emploi et les qualifications requises.

36.19 Les gouvernements sont encouragés à consulter les personnes qui se trouvent isolées du point de vue géographique, culturel ou social, pour déterminer la formation dont elles ont besoin pour pouvoir contribuer davantage à aménager des techniques de travail et des modes de vie acceptables et durables.

36.20 Les gouvernements, le secteur industriel, les syndicats et les consommateurs doivent s'efforcer de faire comprendre la relation qui existe entre un environnement sain et des pratiques commerciales saines.

36.21 Les pays devraient créer un service de techniciens de l'environnement formés et recrutés sur place, qui soient capables de fournir à la population et aux communautés locales, surtout dans les zones urbaines et rurales défavorisées, les services dont ils ont besoin, à commencer par les soins primaires à l'environnement.

36.22 Les gouvernements devraient faciliter l'accès à l'information et aux connaissances disponibles sur l'environnement et le développement, ainsi que l'analyse et une utilisation efficace de celles-ci. Il faut renforcer les programmes de formation spéciale déjà existants afin de répondre aux besoins d'information de groupes spéciaux, dont les organisations patronales, les syndicats, les organisations de travailleurs ruraux et les organisations non gouvernementales, et évaluer l'impact de ces programmes sur la productivité, la santé, la sécurité et l'emploi. Il faut créer des systèmes nationaux et régionaux d'information sur le marché du travail dans le secteur de l'écologie, qui fourniront en permanence des données sur les emplois et les possibilités de formation qui y sont offertes. Il faut élaborer et tenir à jour des guides relatifs aux moyens de formation en matière d'environnement et de développement, qui fourniront des informations sur les programmes de formation, les plans d'étude, les méthodes et les résultats des évaluations menées, et ce, aux échelons national, régional et international.

36.23 Les organismes d'aide devraient renforcer l'élément formation de tous les projets de développement, en mettant l'accent sur l'approche multidisciplinaire, en encourageant la prise de conscience et en donnant les moyens d'acquérir les capacités nécessaires pour assurer la transition vers une société stable. Les directives du PNUD en matière de gestion de l'environnement applicables aux activités opérationnelles du système des Nations Unies peuvent contribuer à cette fin.

36.24 Les réseaux existants d'organisations patronales et ouvrières, les associations industrielles et les organisations non gouvernementales devraient faciliter l'échange de données d'expérience en ce qui concerne les programmes de formation et de prise de conscience.

36.25 En coopération avec les organisations internationales compétentes, les gouvernements devraient mettre au point et appliquer des stratégies visant à faire face aux menaces et aux situations d'urgence concernant l'environnement aux niveaux national, régional et local, en mettant l'accent sur une formation pratique accélérée et sur les programmes de prise de conscience propres à améliorer la planification préalable.

36.26 Le système des Nations Unies devrait élargir ses programmes de formation, surtout en matière d'environnement, et ses activités d'appui en faveur des organisations patronales et ouvrières.

**Moyens d'exécution**

Financement et évaluation des coûts

36.27 Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 5 milliards de dollars par an, montant qui serait financé à concurrence d'environ 2 milliards de dollars par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.

**Notes**

1/ Conférence internationale sur l'éducation en matière d'environnement : rapport final (Paris, Unesco, 1978), chap. II.

2/ Rapport final de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990, Commission interinstitutions de New York (PNUD, Unesco, UNICEF, Banque mondiale) pour la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, 1990.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article608